



*Mairie de
Boissy La Rivière*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION 01/2025
De la commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance du 13 mars 2025
Convocation : 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 mars à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA

Absents excusés : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Véronique RIAUD à Dominique LEROUX, Vincent ROUDAUT à Olivier LARCHER

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Objet : Renouvellement Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL au sein de la commune.

Considérant que le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne de la région Ile de France propose une assistance ponctuelle moyennant une participation aux frais d'intervention à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire « prestations de conseil » fixé à 36.00 € par heure de travail en 2025, pour les collectivités affiliées de moins de 1000 habitants

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la grande couronne de la région Ile de France, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de renouveler une convention entre la commune de Boissy-La-Rivière et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité, des présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le renouvellement de la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France.

Nombre de membres :

Dominique LEROUX, Le Maire

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 13/03/2025